

# Six mois de prison pour ce bombage



Début 2006. Les dockers de toute l'Europe se mobilisent contre une directive européenne qui autorise leur remplacement par les marins du tiers-monde pour les travaux de charge et décharge dans les ports. Dix mill dockers étaient venus à Strasbourg de tous les ports de l'Europe pour protester, le 16 janvier 2006, contre cette directive. Ils avaient dispersé les policiers français et démolit la façade vitrée du parlement européen. Treize dockers dont neuf belges seront alors arrêtés.

Le 21 janvier, la police de Bruxelles arrêtait Thierry Delforge, membre du Secours rouge, militant politique et syndical bien connu. La police l'a accusé d'avoir participé au bombage du mur d'un entrepôt de la ville de Bruxelles.

Le 28 mars 2007, au tribunal de première instance de Bruxelles condamne Thierry (en son absence) à un an d'emprisonnement auquel il sera sursis pendant cinq ans pour la moitié. Cela signifiait qu'il devait purger six mois de prison ferme. Thierry a fait opposition à ce jugement et doit repasser en procès.

## Deux rendez-vous

### Rassemblement de solidarité

Le mercredi 21 novembre 2007, à 14H00, il sera jugé au Palais de justice de Bruxelles à la 50e chambre correctionnelle. Rendez-vous sur les marches du Palais de justice de Bruxelles à 13H30, puis dans la salle d'audience à partir de 14H00.

### Soirée de solidarité

Ces poursuites ont déjà valu à Thierry plusieurs centaines d'euros de frais d'avocat. Acquittement ou condamnation, il ne faut pas que Thierry soit financièrement touché par cette affaire. Une repas de solidarité est organisé au Centre Garcia Lorca, 47-49 rue des Foulons à 1000 Bruxelles, le vendredi 30 novembre à partir de 19H00. Venez nombreux !



[www.secoursrouge.org](http://www.secoursrouge.org)

[sr\\_apapc@hotmail.com](mailto:sr_apapc@hotmail.com)

Compte solidarité communiste : 034-1827469-51